

canadiennes d'entreprises pétrolières américaines veulent savoir si l'approvisionnement en mazout des navires transportant le blé en Chine violerait les règles en matière de contrôle des avoirs étrangers (aux termes de la *Trading With the Enemy Act*). À l'occasion de la première rencontre du premier ministre avec le nouveau président américain, Diefenbaker avertit Kennedy que « toute tentative d'intervention de la part du Bureau de contrôle des avoirs étrangers dans ce dossier provoquerait un tollé au Canada » (document 783). Peu de temps après, l'ambassadeur Heeney rapporte que les autorités américaines « s'emploient manifestement à trouver une procédure acceptable en vertu de leur législation pour résoudre le problème » (document 784). Alors que les premières livraisons de blé commencèrent à arriver, les entreprises américaines refusent de fournir l'équipement nécessaire aux chargements. Encore là, les politiciens américains réagissent rapidement afin de trouver une solution. Le Trésor américain accepte « d'autoriser les exportations de ces produits... dans les cas où des commandes ont déjà été reçues par l'entreprise fournisseur aux États-Unis ». On fait valoir que cette mesure « représente un arrangement à l'amiable avec le gouvernement du Canada » (document 795). Cet esprit de collaboration est d'autant plus bienvenu que, selon un rapport, le gouvernement chinois « a l'intention de reconduire ces achats sur une base annuelle » (document 797).

Enfin, le moment de la ratification par le Canada du Traité du fleuve Columbia pose aux deux pays un problème inhabituel, puisque le premier ministre de la Colombie-Britannique, W.A.C. Bennett, est responsable du délai. En mai, le secrétaire de l'Intérieur, Stewart Udall, informe E. Davie Fulton que « les États-Unis sont "prêts à donner le feu vert"; en fait, ils sont plutôt impatients de commencer ». Udall « ne pas semblé trop s'inquiéter de la possibilité que la ratification ici soit retardée jusqu'à l'automne », mais il « a laissé entendre qu'un report à l'année suivante pourrait inciter les États-Unis à faire une demande pour revoir le projet de développement du fleuve Columbia » (document 439). En novembre, la ratification semble plus inatteignable que jamais. Depuis l'ambassade à Washington, Saul Rae rapporte à Ottawa que ses collègues et lui « évitent scrupuleusement d'évoquer la question du Traité du fleuve Columbia avec les responsables américains ». Toutefois, la presse américaine commence à publier des articles négatifs sur les empêchements attribuables au premier ministre Bennett (document 448). Ne voulant pas que le Traité devienne caduc, à la fin de l'année, les membres du Cabinet se disent « prêts à faire certains compromis avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, si cela s'avère nécessaire pour réaliser l'objectif visé par le Traité » (document 458).

En 1961, les relations du Canada avec le Royaume-Uni glissent aussi vers l'affrontement. Le premier ministre britannique, Harold Macmillan, tient beaucoup à ce qu'on ne dénonce pas ouvertement les politiques raciales de l'Afrique du Sud à la réunion des leaders du Commonwealth de 1961, et à ce qu'on encourage l'Afrique du Sud à demeurer au sein de l'association. Précisant qu'il a « énormément réfléchi à la question », Diefenbaker souhaite s'élever contre l'apartheid, mais il « répugne à être